

Réunion du Sous-comité du PPCR

Washington

Jeudi 8 juin 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR L'EXAMEN GÉNÉRAL DU SYSTÈME DE SUIVI ET DE PUBLICATION DES RÉSULTATS
DU PPCR
(RÉSUMÉ)**

DÉCISION PROPOSÉE

Ayant examiné le document PPCR/SC.20/4, intitulé *Rapport sur l'examen général du système de suivi et de publication des résultats du PPCR*, le Sous-comité du PPCR accueille avec satisfaction cette évaluation de l'efficacité, de la pertinence et de la durabilité du système de suivi et de publication des résultats du PPCR, présentée en réponse aux décisions prises par le Sous-Comité entre les mois de décembre 2012 et décembre 2016.

Le Sous-comité se félicite des mesures déjà prises pour améliorer le cadre de suivi et d'information du PPCR et note avec appréciation la démarche inclusive, participative et consensuelle qui a présidé à cet examen.

Sachant combien il importe de disposer d'un cadre de résultats efficace pour le PPCR, le Sous-comité se félicite des modifications qu'il est proposé d'apporter au système de suivi et de publication des résultats du PPCR. Il souscrit aux conclusions de l'examen, approuve les recommandations formulées et prie l'Unité administrative des CIF, les pays pilotes et les BMD de modifier le système conformément aux nouvelles directives.

Résumé analytique

Contexte, objectif et portée

- I. Depuis 2012, suite à l’approbation du cadre de résultats révisé du PPCR par le Sous-comité du PPCR, les CIF et les banques multilatérales de développement (BMD) fournissent un appui aux 18 pays pilotes initiaux et aux deux programmes régionaux du PPCR pour mettre sur pied des systèmes de suivi et de publication des résultats (S&R) participatifs et pilotés par les pays.
- II. Le système S&R du PPCR vise à maintenir l’optique inclusive et programmatique du Plan stratégique pour la résilience climatique (SPCR) tout au long de la mise en œuvre des projets et programmes. L’objectif est de mobiliser tous ceux concernés par le PPCR – institutions publiques nationales, infranationales et locales, organisations de la société civile, groupes autochtones, milieux universitaires et secteur privé – pour faire le point de la mise en œuvre du SPCR, partager les enseignements tirés et trouver des solutions concrètes aux problèmes rencontrés. Le système S&R du PPCR repose sur cinq indicateurs de base et sur les quatre principes suivants : i) adhésion du pays; ii) mobilisation des parties prenantes ; iii) utilisation de méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives); iv) apprentissage par la pratique. Ces principes guident l’établissement de rapports par les pays et font partie intégrante de la mise en œuvre du PPCR depuis 2014.
- III. Le système étant conçu pour évoluer et être adapté au fil du temps (principe d’apprentissage par la pratique), il sera possible de tirer des enseignements de son utilisation, ce qui permettra de le modifier et de l’améliorer progressivement. L’examen général du système de suivi et de publication des résultats du PPCR répond à cet objectif d’apprentissage et donne suite aux demandes formulées par le Sous-comité en 2012 et en 2016 de présenter une évaluation approfondie de l’efficacité, de la pertinence et de la durabilité du système trois ans après sa mise en œuvre.

Méthodologie

- IV. L’examen visait à recueillir l’opinion des parties prenantes sur la question de savoir si le système S&R du PPCR avait produit ou non des avantages au cours des trois dernières années. Basé sur une approche composite utilisant des outils d’analyse quantitative et qualitative, l’examen s’est déroulé en trois phases : i) examen général des politiques, stratégies et documents d’orientation du PPCR, en les comparant avec les systèmes de suivi-évaluation des organisations sœurs concernées, et analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des menaces (SWOT) ; ii) entretiens approfondis avec les principaux acteurs dans quatorze pays pilotes du PPCR, une organisation régionale, cinq BMD et deux pays donateurs ; iii) un atelier de validation des parties prenantes tenu du 26 au 28 avril 2017 à Washington, assorti d’un débat sur les modifications proposées pour le système S&R du PPCR. L’atelier a réuni 57 représentants de 21 pays participant au PPCR, dont de nouveaux pays pilotes, deux organisations régionales, quatre BMD, deux observateurs et un pays donateur, qui ont échangé leurs données d’expérience, examiné les conclusions de l’examen et proposé des moyens d’accroître l’efficacité et l’utilité du système S&R du PPCR.

Principales conclusions de l'examen

Résultats positifs :

- V. Le système S&R du PPCR a permis de maintenir le caractère programmatique du PPCR du stade de l'élaboration du SPCR à la mise en œuvre des projets et programmes. L'atelier annuel d'évaluation participative et pilotée par les pays a offert une plateforme pratique et viable pour encourager une collaboration multisectorielle, tirer parti des synergies et attirer l'attention sur le changement climatique en dehors des milieux gouvernementaux. Il a également permis de renforcer les capacités nationales en matière de résilience climatique et, plus généralement, les moyens de suivi et d'évaluation.
- VI. Presque tous les pays ont indiqué qu'ils utilisaient le système à des fins de renforcement des capacités et d'apprentissage, notamment pour sensibiliser les services ministériels au changement climatique, renforcer la coordination entre les secteurs, partager l'information, prendre les décisions et générer des connaissances (établissement de rapports pour le gouvernement, recensement des lacunes dans les stratégies sectorielles ou l'exécution des projets, modification des plans de travail grâce à une gestion évolutive, par exemple). La moitié des pays ont indiqué qu'ils utilisaient expressément le système comme dispositif de responsabilisation.
- VII. Le système de suivi et de publication des résultats du PPCR a également eu un fort effet d'imitation et d'institutionnalisation en inspirant ou influençant la création de cadres de gouvernance du changement climatique, l'intégration dans des cadres d'action appropriés pour faire face au changement climatique et l'élaboration de stratégies nationales de développement ou de systèmes de suivi-évaluation sectoriels. Ainsi :
- Samoa a intégré les cinq indicateurs de base du PPCR dans le cadre national de planification du développement.
 - Le cadre de gestion des résultats du Programme de lutte contre le changement climatique du Népal a été mis en place dans le cadre d'un processus de consultation nationale et utilise les cinq indicateurs de base du PPCR pour suivre l'avancement des projets PPCR ou autres (projets PANA) au niveau programmatique.
- VIII. En général, les pays estiment que le système S&R du PPCR et les indicateurs sont utiles et de bonne qualité.
- IX. L'assistance financière et technique fournie par les BMD et l'Unité administrative des CIF est très appréciée par les pays.

Problèmes :

- X. Le principal problème mentionné concerne davantage le renforcement des capacités et la mise en œuvre du système que sa conception et sa méthodologie. De nombreux pays manquent de moyens de suivi-évaluation, les participants aux ateliers d'évaluation sont souvent différents d'une année à l'autre, et il est difficile d'obtenir à peu de frais la participation de tous ceux

concernés à la collecte des données. Un autre problème courant est la difficulté à faire participer des acteurs non étatiques aux ateliers.

- XI. Dans l'ensemble, les indicateurs fondamentaux permettent de prendre en compte les différentes situations sur le plan de la résilience climatique et les directives fournies dans le système S&R du PPCR sont généralement utiles, mais les spécialistes S&R des pays participant au PPCR ont mentionné plusieurs problèmes techniques à régler et demandé des précisions sur certains termes et critères de mesures propres à chaque indicateur du système.
- XII. Les cinq indicateurs de base du PPCR, qui sont essentiellement des indicateurs de résultats, ne permettent pas de dresser un tableau complet des résultats obtenus par le PPCR tout au long du cycle du programme, en particulier au début de l'exécution des projets.

Recommandations

- XIII. Sur la base des conclusions de l'examen général, un ensemble d'améliorations a été proposé pour le système S&R du PPCR, examiné et adopté par tous les participants à l'atelier de validation (les pays, les BMD, les donateurs et les observateurs). Six recommandations ont été formulées à l'issue de ce processus.
- XIV. **Recommandation 1** : Renforcer le système S&R du PPCR en renforçant l'approche participative et pilotée par les pays tout en recueillant des données supplémentaires sur les résultats intermédiaires afin de combler les lacunes dans ce domaine. Le système S&R renforcé devrait comporter deux éléments :
 - (i) Le système actuel d'établissement de rapports par les pays (amélioré et rendu plus convivial);
 - (ii) Un système complémentaire d'établissement de rapports, dans lequel l'unité administrative des CIF établit un modèle de rapport qui utilise les données déjà présentées dans les cadres de résultats et les rapports d'étape des BMD afin de produire davantage d'informations sur les indicateurs concernant les projets et les résultats.
- XV. **Recommandation 2** : Actualiser le jeu d'outils S&R du PPCR à utiliser pour les systèmes d'établissement des rapports nationaux, en y incorporant les améliorations techniques proposées pendant l'atelier de validation. L'Unité administrative des CIF devrait également revoir le système S&R dans son ensemble en donnant davantage d'exemples et de conseils techniques afin d'en faire un outil plus convivial et d'éliminer les informations inutiles.
- XVI. **Recommandation 3** : Au cours de l'exercice 18, l'Unité administrative des CIF devrait, en collaboration avec les BMD, élaborer et mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités et de formation en matière de suivi et de publication des résultats du PPCR à l'intention de tous les pays/programmes régionaux associés au PPCR, sous la forme de programmes de formation nationaux et/ou régionaux et par d'autres moyens (vidéo, plateformes en ligne, etc.).
- XVII. **Recommandation 4** : L'Unité administrative des CIF et les BMD devraient également chercher à optimiser leur rôle de centres d'échange de connaissances. Cela pourrait consister à créer une plateforme en ligne qui permette aux praticiens d'échanger leurs données d'expérience, à produire une brève vidéo sur les pratiques optimales en matière de suivi et d'établissement de rapports, à publier davantage d'exemples de réussite et d'études de cas, à produire des outils de

sensibilisation et d'appui technique pour promouvoir le suivi et l'établissement de rapports au niveau national, et/ou à faciliter l'échange de connaissances entre les anciens et nouveaux pays associés au PPCR.

- XVIII. **Recommandation 5** : L'Unité administrative des CIF et les BMD devraient investir davantage dans la mise en place de systèmes participatifs régionaux de suivi et de publication des résultats du PPCR. Les acquis de l'atelier régional d'évaluation piloté avec succès dans la région des Caraïbes en 2016 devraient être mieux exploités pour les futurs cycles d'établissement de rapports. Un atelier d'évaluation régional réunissant des représentants nationaux devrait également être organisé dans la région Pacifique, en l'adaptant au contexte régional et en faisant appel à l'appui et à l'assistance technique de l'Unité administrative des CIF et des BMD. Enfin, l'Unité administrative des CIF devrait revoir le système M&R régional pour tenir compte des améliorations techniques apportées en la matière.
- XIX. **Recommandation 6** : Faisant fond sur les solutions proposées lors de l'atelier, l'Unité administrative des CIF et les BMD devraient accroître l'assistance technique fournie aux pays pilotes du PPCR pour les aider à surmonter leurs problèmes systémiques, à savoir :
- (i) Manque de capacités nationales de suivi et d'établissement de rapports
 - (ii) Problèmes de durabilité et d'institutionnalisation des systèmes S&R
 - (iii) Mobilisation insuffisante des parties prenantes